



# **UNION SYNDICALE DES HOSPITALIERS DE NICE**

## **CHU DE NICE**

4, Avenue reine Victoria – CS91179 – 06003 Nice cedex / Tel : 04.92.03.44.73

**CHU de Nice**  
Direction des Ressources Humaines

**25 SEP. 2026**

**COURRIER  
ARRIVE-DEPART**

Nice, le 25 septembre 2026

**Mme la Directrice des ressources Humaines  
Grand Hôtel – 2eme  
CHU de Nice**

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Suite à la crise actuelle concernant la hausse des carburants liée aux conflits dans le Moyen-Orient, le pouvoir d'achat des agents ne cesse de diminuer.

Nous avons bien compris que vous refusiez d'accorder une prime exceptionnelle aux agents en indiquant que les prises en charge, pour l'instant partielles, des transports en commun, mais également les aides aux mobilités durables devaient être privilégiées pour réduire ce poste de dépense.

Cependant, dans le contexte actuel, le Gouvernement préconise explicitement un recours accru au télétravail pour les agents dont les fonctions le permettent, afin notamment de réduire les déplacements domicile-travail et de préserver leur pouvoir d'achat.

Aussi, nous vous demandons, pour cette période difficile, d'accorder autant que faire se peut le maximum de jours de télétravail que prévoit le protocole d'accord en vigueur au CHU à tout à tous les personnels pouvant travailler depuis leur domicile.

Vous n'êtes pas sans ignorer que bon nombre d'agents résident dans les communes du moyen et haut pays niçois, dans le haut pays grassois, en Italie, dans le Var. Il est donc important de préserver leur qualité de vie en prenant en compte cette problématique.

Enfin, la non possibilité de se connecter via un ordinateur personnel ne saurait à elle seule être une cause de refus. En effet, lors de la crise COVID, la question ne s'est pas posée et la Direction de l'Informatique a su gérer les nombreuses connections sans difficulté particulière.

Pour terminer, des agents à qui l'on a accordé du télétravail il y a plusieurs mois ne sont toujours pas en mesure d'y avoir recours, faute de matériel informatique disponible. Nous vous demandons également que la situation se débloque rapidement.

Dans l'attente de votre retour, recevez, Madame la Directrice des Ressources Humaines, nos salutations.

Pour la CGT du CHU de Nice,  
Le Secrétaire Général,  
Stéphane GAUBERTI

**CGT Hôpital de Cimiez**  
4 Av. Reine Victoria 06003 Nice cedex 1  
Tél. 04 92 03 44 73 Fax. 04 92 03 43 67  
Mail : [cgt-ci@chu-nice.fr](mailto:cgt-ci@chu-nice.fr)

*Merci de ne pas jeter sur la voie publique*  
<https://www.cgt-chudenice.fr>

Cimiez : [cgt-ci@chu-nice.fr](mailto:cgt-ci@chu-nice.fr) / 34473 – Archet : [cgt-ar@chu-nice.fr](mailto:cgt-ar@chu-nice.fr) / 35563 – Pasteur : [cgt-pa@chu-nice.fr](mailto:cgt-pa@chu-nice.fr) / 33459